



# TITRE JARDINIER-BOTANISTE - niveau 4



Le tarif

## OBJECTIFS DE LA FORMATION

Préparer au métier de jardinier(ère) botaniste spécialisé(e) en vue d'exercer un emploi dans des jardins botaniques et des collections de végétaux des secteurs publics ou privés (collectivités territoriales, musées, écomusées, parcs, arboretums...), des châteaux, des réserves naturelles, des conservatoires botaniques, des pépinières de collection.

Le titulaire du diplôme sera en capacité de maîtriser :

- Les connaissances scientifiques liées au monde végétal pour la réalisation et l'entretien de collections botaniques,
- Les connaissances pratiques afin de réaliser, organiser et gérer une collection végétale en toute autonomie et en lien avec ses supérieurs,
- Les connaissances pour entretenir et pérenniser une collection végétale avec un esprit d'initiative et de mise en valeur scientifique,
- Les connaissances pour animer, faire vivre une structure botanique (jardin botanique privé ou public, conservatoire botanique, arboretum...) et informer un large public.

## PUBLIC CONCERNÉ ET CONDITIONS D'ADMISSION

La formation est accessible par la voie de l'apprentissage aux candidats de 16 à 29 ans ayant signé un contrat d'apprentissage avec une structure agréée ou privée ayant un rapport avec la formation.

### Avant l'entrée en formation, les candidats doivent :

- être au minimum titulaire d'un diplôme de niveau 4 du secteur horticole (travaux paysagers ou production horticole) ou du secteur de l'environnement,
- OU disposer d'une expérience professionnelle dans ces domaines, d'au moins 12 mois.

**L'admission est prononcée à la suite de l'étude du dossier de candidature et d'un entretien individuel qui permettent d'évaluer les capacités, la motivation et le projet professionnel du candidat.**

## CONDITIONS MATÉRIELLES

- La rémunération assurée par l'employeur à l'apprenti est au minimum comprise entre 57 et 100 % du SMIC selon l'âge et le niveau de formation du jeune.
- Les frais de déplacement entre le centre de formation et le domicile de l'apprenti sont indemnisés forfaitairement, une fois par an, par le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté.

Le taux de réussite est de 71% (2022)  
Le taux d'insertion professionnelle globale est de 95%.  
Le taux de satisfaction est de 88,46%.



Les candidats doivent être passionnés par le végétal.

Leurs compétences dans le domaine horticole doivent déjà être acquises.

La restauration et l'hébergement sont possibles au centre.



ORGANISATION ET DURÉE DE LA FORMATION

**Contrat d'apprentissage d' 1 an**

- Au centre de formation : 700 heures réparties sur 20 semaines.
- En entreprise : 32 semaines dont 5 semaines de congés payés.

La formation en centre débute en septembre et se termine en juin, avec des alternances entre centre de formation et entreprise par périodes de 4 à 6 semaines.

CONTENU DE LA FORMATION

→ **Formation générale**

- Biologie végétale, écologie, botanique descriptive, systématique et taxonomie phytosociologie et phytogéographie.

→ **Formation technique**

- Techniques de développement, d'enregistrement et de gestion de collections vivantes pérennes ou de collections "inertes".
- Constitution d'herbiers.
- Techniques de production, de multiplication et de conservation des végétaux dans le respect et l'intégration de la dimension environnementale et écologique.
- Protection des végétaux.
- Sciences économiques et réglementaires : législation sur la protection des espèces et des milieux et structures institutionnelles.
- Mobilisation d'une démarche scientifique et technique d'investigation et de restitution

→ **Communication en situation professionnelle**

ÉVALUATION / VALIDATION

Le titre est délivré aux apprenants ayant satisfait aux évaluations certificatives organisées par l'équipe pédagogique du centre au cours de la formation ainsi que par la réalisation d'une collection vivante, à partir d'un thème choisi ou proposé. Cette collection est présentée en fin de formation et évaluée par un jury de professionnels et de formateurs.

Le titre « Jardinier botaniste », titre de niveau 4, est validé par le RNCP.

Des professionnels du monde de la botanique interviennent dans les différents modules.

L'ensemble des modules se déroule sous forme de cours théoriques, travaux dirigés, sorties sur le terrain.

Partenariat avec les jardins botaniques de Besançon et de Nancy.



Les demandes sont traitées dans le mois et les convocations envoyées après l'entretien de positionnement



RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

CFAA du Doubs  
10, rue François Villon  
25000 BESANÇON  
Tél. : 03 81 41 96 40 - Fax : 03 81 41 96 50  
[chateaufarine.educagri.fr](http://chateaufarine.educagri.fr)

Pour les personnes en situation de handicap, contacter Virginie Parrenin au 03 81 41 96 40. Un registre d'accessibilité est disponible à l'accueil

